

POSTULAT N° 30 (2011-2016)
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 18 DECEMBRE 2012

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après :

"En séance du 13 décembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 30 de M. P. Marchioni et de 7 cosignataires lui demandant de promouvoir l'énergie photovoltaïque par l'utilisation ou la mise à disposition des toitures des nouvelles constructions ou des constructions sujettes à rénovation de la Commune de Fribourg.

Réponse du Conseil communal

L'utilisation des toitures des nouvelles constructions ou de constructions sujettes à rénovation est un objectif totalement partagé par le Conseil communal. Cette solution a notamment été retenue dans le cadre de la salle omnisports de Saint-Léonard récemment inaugurée, sous la forme d'un partenariat avec le Groupe E. Afin de poursuivre cette démarche, le Service d'urbanisme et d'architecture est en discussion avec les acteurs spécialisés afin d'analyser le potentiel du patrimoine communal mais également de tirer parti des nouvelles constructions en cours d'étude ou de réalisation.

Si l'orientation, les dimensions et les caractéristiques des nouvelles constructions scolaires liées à la deuxième année d'école enfantine (Botzet et Heitera) n'ont pas permis d'y installer des panneaux photovoltaïques, une étude est en cours dans le cadre de la DOSF. La dimension de l'édifice, les surfaces en cause sont en effet plus propices pour ce type d'installation, de même que l'usage qui est prévu en particulier les installations des vestiaires des trois salles de sport figurant dans le projet.

Lors des discussions avec le Groupe E, il est également apparu que des collectivités publiques, dont l'Etat ou des acteurs privés, ont lancé une démarche en vue d'élaborer un inventaire de leur toiture pour comprendre le potentiel d'y installer des panneaux photovoltaïques. Il est probable qu'un certain nombre de projets voie le jour ces prochaines années, y compris sur des édifices réalisés par la Ville ou en partenariat public-privé, si l'on pense aux projets de transformation de la patinoire principale ou de la piscine olympique en cours d'étude."